Accusé de réception en préfecture 073-217300243-20240708-2024-07-08-003-DE Date de télétransmission : 01/08/2024 Date de réception préfecture : 01/08/2024

Département de la Savoie Arrondissement d'Albertville **COMMUNE - 73260** LES AVANCHERS-VALMOREL

2024 - 07 - 08 - 003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE 8 JUILLET à 19 Heures 00 Date de convocation

03 juillet 2024

Nombre de conseillers

En exercice: 14

Présents : 9

Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convogué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire,

Etaient présents: Suzanne BOUVIER; Daniel FOURNIER; Jean-Christophe GROGNIET; Maryan KRAWCZAK; Samuel LEDANOIS; Jean-Christophe MARTIN; Annie RELLIER; Noël RELLIER; Jean-Michel VORGER

Pouvoirs: Joris BORTOLUZZI à Jean-Christophe MARTIN; Géraldine KHAIRY à

Maryan KRAWCZAK

Excusés: Roxane MENGOLI; Francis MERMIN; Viviane REY

Formant la majorité des membres en exercice. Monsieur Daniel FOURNIER a été élu secrétaire

Délibération 2024-07-08-003 – tarifs garderie périscolaire – Année 2024-2025

Le conseil décide de renouveler l'accueil des enfants scolarisés au groupe scolaire de la croix de fer ayant et après l'école pour l'année scolaire 2024-2025 et FIXE ainsi qu'il suit l'organisation d'une garderie périscolaire au groupe scolaire de la Croix de Fer :

Période:

Du 2 septembre 2024 au 04 juillet 2025, en dehors des périodes de vacances scolaires et des jours fériés ou de grève.

Horaires:

Les lundis - mardis - jeudis - vendredis : de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30.

L'accueil et les inscriptions sont organisés suivant les conditions définies dans le Règlement Interne de la Cantine

Il est proposé à l'Assemblée de réévaluer pour la rentrée de septembre 2024, les tarifs de la garderie scolaire.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs de garde sur les temps d'accueils périscolaires du matin et du soir à compter du 1er AOÛT 2024 :

- Inscription(s) prise(s) avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle est effectué le service périscolaire : Tarif à la ½ heure – 1.00 €
- Inscription(s) de « dernière minute » prise(s) après le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle est effectué le service périscolaire : Tarif à la ½ heure − 1.40 €
- En cas de réservation mais d'absence de l'enfant, 1.40 € (tarif ½ heure réservation dernière minute) sera facturé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Certifié conforme aux débats Le Maire. Jean-Michel VORGER